

SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS

- SMITRED OUEST D'ARMOR -

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED Ouest d'Armor**, légalement convoqués le 04 décembre 2025 se sont réunis en Assemblée Générale, le mercredi 10 décembre 2025 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président du SMITRED.

Nombre de membres titulaires en exercice : 74

Nombre de membres présents : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : M. François PRIGENT.

Procuration de Monsieur Gildas CONNAN, Délégué titulaire de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération à Monsieur Franc TANGUY, Délégué titulaire de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ETAIENT PRESENTS : Les délégués des Collectivités.

DELEGUES DU SMITRED

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : Mme Cécile BOETÉ, M. François LE MARREC, M. Pierre SALLIOU, M. Sylvain GIRONDEAU, M. Franc TANGUY, M. Michel LE CALVEZ, M. Yvon LE BIANIC, M. Jean-Paul LE CALVEZ, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Mme Inès GONSE, M. Pascal MONCOUQUT, M. Jean-Jacques LE BLOAS, M. Claude LE GUYADER, M. Hervé LE BRIS, M. Yves LE MEUR, M. Jean-Yves PÉRU, M. Alain LACHIVER.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Éric ROBERT, M. François PRIGENT, M. André COENT, Mme Rosine DANGUY-DES-DESERTS, M. Paul LE BIHAN, M. Pierre HUONNIC, M. Romuald COCADIN, M. Hervé DELISLE, M. Jacques MAINAGE, M. Michel EVEN, M. Pierre TERRIEN, M. Yannick TERRIEN, M. Jean-Yves LE CORRE, M. Rémi LE GOFF, M. Bertrand HUONNIC, M. Yves LE ROLLAND, Mme Cécile AURIAC, Mme Patricia LE GUEZIEC, M. Jean-Claude JORAND, M. Pierre MACE, M. Sylvain RANNOU, M. Jean-Max MARTIN.

ASSISTAIENT :

Mme Julie LE BIZEC, *Guingamp-Paimpol Agglomération* - M. Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* - M. Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* - M. Rémi HENRIONNET, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Valérie TROADEC, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Magalie QUELENN, *SMITRED Ouest d'Armor*.

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Louis THOMAS, Conseillère aux Décideurs Locaux - Trésorerie Principale de Lannion.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M. Vincent LE MEAUX, M. Vincent CLECH, M. Daniel LE MEUR, M. Yannick ECHEVEST, M. Claude LOZAC'H, M. Jacki MONBEL, M. Yannick DUBOURG, M. Gildas CONNAN, M. Vincent CLEC'H, M. Yannick CARMIGNAC, Mme Jeannick CALVEZ, M. Patrick LE GUILLOU, M. Patrick MORCET, Mme Peggy CORBEL, Mme Claudine GUILLOU, M. Christian PRIGENT, Mme Dominique LE GOUX.

M. Mickaël THOMAS, *Guingamp-Paimpol Agglomération*.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Gervais EGAULT, M. Joël LE JEUNE, M. Olivier HOUZET, M. Yann KERGOAT, M. Serge HENRY, M. Henri BODIOU, M. Yvon LE SEGUILLON, Mme Anne-Françoise PIEDALLU, M. Gildas NICOLAS, M. Jacques ROBIN, M. Sylvain CAMUS, M. Xavier MERCIER, M. Laurent RANNOU, M. Xavier MARTIN, M. Jean-Yves CAVAN, M. Renaud MERLE, Mme Audrey LE HUEROU, M. Gérard QUILLIN, M. Maurice OFFRET, M. Yannick QUEGUINER, M. Christian LE ROI, M. Noël LE CORRE, M. Philippe FRAVAL.

Mme ROUX Sandrine, *Lannion-Trégor Communauté*.

Ile de Bréhat : M. Olivier CARRE.

En ouverture de séance, le Président présente les excuses des membres absents et remercie les membres présents.

I – DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT ET DES DELEGATIONS AU PRÉSIDENT

Le Président rappelle les décisions du Bureau Permanent et des délégations au Président depuis le Bureau Permanent du 17 septembre 2025.

A une question de M. Pierre SALLIOU lors de la dernière assemblée Générale du 03 Juillet 2025 sur le nombre de métiers représentés au sein du SMITRED Ouest d'Armor, le Président précise qu'il y a 35 métiers différents au sein de la collectivité.

Marchés

• Lancement de consultation

- Travaux de VRD pour la mise en conformité du traitement des eaux du site de Plourivo

• Attributions

- Travaux VRD 2025 – « Travaux de VRD – Plateforme végétaux sur le site de Pluzunet »
- Fournitures de pièces, entretien, réparation mécanique et hydraulique des véhicules roulants et matériels de Valorys : attributions procédures négociées pour les lots n°22 et n°29
- Marché d'entretien, réparation, maintenance des installations Valorys lot n°1 : entretien et réparation des équipements de procédés et fournitures de pièces usinées : attribution procédure négociée

- Marché de fournitures de pièces, entretien, réparation mécanique et hydraulique des véhicules roulants et matériels de Valorys : attribution des lots n°9 et n°30
- Assurances – lots n°1 « Dommages aux biens et risques annexes », n°2 « Responsabilité civile et risques annexes », n°3 « Flotte automobile et risques annexes », lot n°4 « Protection juridique »
- Extension de bâtiments et aménagements de locaux sociaux – site de Pluzunet
- Renouvellement broyeur encombrants
- Fourniture de pièces d'usures et pièces d'entretien courant des matériels spécifiques de traitement des déchets végétaux et du bois : attributions des lots n°11 et n°12
- Acquisition de matériels de traitement, de matériels roulants de transport et de caissons pour 2025 : lots n°2 à 8
- **Avenants**
 - Avenant n°1 au marché de prélèvements et analyses de différents produits – 2024-1-1 : lot n°1 : composts et produits
 - Avenant n°1 au marché de prélèvements et analyses de différents produits – 2024-1-1 : lot n°2 : rejets aqueux et eaux souterraines
 - Avenant n°1 au marché de fournitures de pièces, entretien, réparation mécanique et hydraulique des véhicules roulants et matériels du SMITRED Ouest d'Armor – 2021-1-4 : lot n°19
 - Avenant n°2 à la convention PROSERVE DASRI :
 - Marché de rénovation des bâtiments UVE – annulation pénalités de retard lot n°2 « couverture étanchéité »
- **Personnel**
 - Modification du tableau des emplois
 - Modification du tableau du RIFSEEP avec le tableau des emplois
 - Impact des congés pour maladie sur le régime indemnitaire
 - Protection sociale complémentaire – risque santé
 - Indemnisation des congés Compte Épargne Temps non pris dans le cadre d'une mise en disponibilité d'un agent
- **Contrats / conventions**
 - Vente d'électricité pour les années 2026 et 2027
 - Avenant n°2 à la convention SMITRED Ouest d'Armor – Collectivités adhérentes pour le versement des soutiens éco-organismes
 - Avenant n°6 au contrat de fourniture de chaleur avec l'EARL SOUSS, exploitant de la serre 1 – arrêt décennal
 - Avenant n°13 au contrat de fourniture de chaleur avec l'EARL HOUARA, exploitant de la serre 2 – fourniture additionnelle de chaleur
 - Contrat de fourniture de chaleur avec la SARL BRICHET

II – AMORTISSEMENTS

Le Président propose de définir les durées d'amortissements suivantes concernant les investissements :

- Broyeur encombrants

20 ans

- Travaux et aménagements de bâtiments 2025/2026 :
 - * Bâtiments et aménagements intérieurs 20 ans
 - * Pont élévateur 15 ans
- Accueil professionnels plateforme végétaux 30 ans
- Sécurité radar de porte UVE 15 ans
- Butée de quai UVE 20 ans

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.
- **DE FIXER** les durées d'amortissements des biens telles que définies ci-dessus.
- **DE PROCEDER** à l'application des propositions telles que définies ci-dessus à compter de l'exercice 2025 et suivants.

III - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ÉMIS PAR LE SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président expose que Monsieur le Trésorier Principal de Lannion ne pouvant recouvrer partiellement les titres de recettes ci-après, le Président propose de procéder à leur admission en non-valeur :

TITRE	DATE	MONTANT H.T.	MONTANT € TTC
424	2013	294.00 €	314.58 €
1330	2024	0.73 €	0.80 €
TOTAL		294.73 €	315.38 €

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour procéder à la mise en non-valeur des titres ci-dessus et signer les pièces s'y rapportant.

IV - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES ÉMIS PAR LE SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président expose que Monsieur le Trésorier Principal de Lannion ne pouvant recouvrer partiellement les titres de recettes ci-après, le Président propose de procéder à leur admission en non-valeur :

TITRE	DATE	MONTANT H.T.	MONTANT € TTC
302	2021	140.00 €	154.00 €

402	2021	1 050.00 €	1 155.00 €
403	2021	1 347.50 €	1 482.25 €
TOTAL		2 537.50 €	2 791.25 €

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour procéder à la mise en non-valeur des titres ci-dessus et signer les pièces s'y rapportant.

V - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE SUR EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT ET MATERIELS D'EXPLOITATION

Le Président rappelle qu'une provision avait été constituée en mars 2022 concernant les risques de pannes et matériels sur les outils de traitement du SMITRED et qu'elle a été utilisée dans sa totalité afin de faire face à ces risques.

Le Président propose ainsi de provisionner 200 000 € pour les risques inhérents aux pannes et incidents sur les outils de traitement et matériels d'exploitation du SMITRED Ouest d'Armor pouvant occasionner des montants de réparation important en raison de leur spécificité.

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'DAPPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la constitution d'une provision pour un montant de 200 000 € à l'article 6815.

VI - CONSTITUTION D'UNE PROVISION PERTES D'EXPLOITATION

Le Président rappelle qu'une provision avait été constituée en mars 2022 en raison d'une part de l'instabilité des prix de reprise des matériaux et du prix de vente de l'électricité.

Le Président indique que cette provision a été utilisée dans sa totalité et propose de constituer une provision de 150 000 € pour faire face à ce risque de fluctuation importante des prix qui peut générer des difficultés budgétaires pour le SMITRED Ouest d'Armor.

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la constitution d'une provision pour un montant de 150 000 € à l'article 6815.

VII - CESSION DU CENTRE DE TRANSFERT DE PLESTIN LES GREVES

VU l'article L2241-1 in fine du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII qui dispose que le Comité Syndical délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par le Syndicat.

VU l'article L1111-1 du Code Général de la Propreté des Personnes Publiques qui dispose que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier. Les acquisitions de biens et droits à caractère immobilier s'opèrent suivant les règles du droit civil.

VU l'article L1311-9 des Collectivités territoriales selon lequel les projets d'opérations immobilières mentionnées à l'article L.1311-10 doivent être précédés, avant tout entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'État lorsqu'ils sont poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics.

VU l'article L1212-1 du Code Général de la Propreté des Personnes Publiques relatif à la passation des actes.

VU l'avis des domaines en date du 25 Mars 2025 référencé 2025-22194-17989 estimant la valeur vénale du bien immobilier à 50 000 euros.

VU la délibération du Comité Syndical du SMITRED Ouest d'Armor en date du 03 Juillet 2025 constatant la désaffectation du bien situé sur les parcelles cadastrées ZP n°66 et décidant le déclassement de ce bien du domaine public et son intégration dans le domaine privé.

VU le rapport diagnostic n°175420 effectué par le cabinet Kernodiag Diagnostics en date du 1^{er} décembre 2025.

CONSIDERANT le bien immobilier, d'une contenance d'une surface utile de 372 m², implanté sur les parcelles cadastrées ZP n°66.

CONSIDERANT la Commune de Plestin-Les-Grèves représentée par Monsieur le Maire, s'est portée acquéreur de ce bâtiment.

Le Président propose au Comité Syndical de céder ce bien immobilier, d'une superficie de 372 m², pour un montant de 120 000 €. Les frais d'actes notariés restent à la charge de l'acquéreur.

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE DONNER** son accord pour la vente du centre de transfert à la commune de Plestin-Les-Grèves pour un montant de 120 000 €.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte relatif à la vente, ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- **DE PRECISER** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire.
- **DE MANDATER** un notaire pour procéder à la vente et à la rédaction des actes notariés.

VIII - CESSION DU CENTRE DE TRANSFERT DE PLEUMEUR-GAUTIER

VU l'article L2241-1 in fine du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 DU 21 AVRIL 2006 article 3 VII qui dispose que le Comité Syndical délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par le Syndicat.

VU l'article L1111-1 du Code Général de la Propreté des Personnes Publiques qui dispose que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier. Les acquisitions de biens et droits à caractère immobilier s'opèrent suivant les règles du droit civil.

VU l'article L1311-9 des Collectivités territoriales selon lequel les projets d'opérations immobilières mentionnées à l'article L.1311-10 doivent être précédés, avant tout entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'État lorsqu'ils sont poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics.

VU l'article L1212-1 du Code Général de la Propreté des Personnes Publiques relatif à la passation des actes.

VU l'avis des domaines en date du 25 Mars 2025 référencé 2025-22199-18013 estimant la valeur vénale du bien immobilier à 70 000 euros.

VU la délibération du Comité Syndical du SMITRED Ouest d'Armor en date du 03 Juillet 2025 constatant la désaffectation du bien situé sur les parcelles cadastrées C n°450, 451 et 1186 et décidant le déclassement de ce bien du domaine public et son intégration dans le domaine privé.

VU le mandat de mise en vente exclusif en date du 05 Septembre 2025 signé avec l'étude LEGISTEAM Trégor pour effectuer les négociations avec les acquéreurs.

VU le rapport diagnostic n°160222 effectué par le cabinet Kernodiag Diagnostics en date du 16 Octobre 2025.

CONSIDERANT le bien immobilier, d'une contenance d'une surface utile de 406 m², implanté sur les parcelles cadastrées C n°450, 451 et 1186.

CONSIDERANT la négociation effectuée par LEGISTEAM Trégor auprès des différents acquéreurs, Monsieur Quentin LE BERRE, Gérant de la SARL DEP A DOM, s'est porté acquéreur dudit bien, afin de poursuivre son activité de réparations de machines et équipements mécaniques.

Le Président propose au Comité Syndical de céder ce bien immobilier, d'une superficie de 406 m², pour un montant de 168 600 € se décomposant comme suit : bâtiment : 160 000 € plus frais d'acte authentique : 8 600 € au profit de la SARL DEP A DOM.

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE DONNER** son accord pour la vente du centre de transfert de Pleumeur-Gautier à la SARL DEP A DOM pour un montant de 168 600 €.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte relatif à la vente, ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- **DE PRÉCISER** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire.
- **DE MANDATER** un notaire pour procéder à la vente et à la rédaction des actes notariés.

IX - VENTES AUX ENCHERES ELECTRONIQUES : CESSIONS DE MATERIELS

Le Président informe les membres du Comité Syndical que le véhicule événementiel et la pelle sur pneus avaient été mis aux enchères avec une réponse attendue pour le 09 décembre 2025. Il précise que le SMITRED Ouest d'Armor n'a reçu aucune offre pour ce véhicule.

X - DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET 2025

Après rappel des niveaux de vote, le Président précise que la présente décision modificative consiste à un ajustement des articles budgétaires en section de fonctionnement et à des reports ou des ajustements en section d'investissement.

Le Président précise que la Décision Modificative n°2 s'équilibre (en dépenses et en recettes) à 338 000 € en section de fonctionnement et à - 2 965 000 € en section d'investissement.

Le Président donne lecture de la décision modificative n°2.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES en € (rappel du vote du budget primitif + DM1 2025 : 21 919 149 €)		338 000 €
ARTICLES	LIBELLES	
Chapitre 011 : charges à caractère général		
(rappel du vote du budget primitif + DM1 2025 : 10 129 984 €)		-146 000 €
60612	Energie-électricité	30 000 €
60622	Carburants	- 80 000 €
611	Contrats de prestations de services	50 000 €
61351	Matériel roulant	2 000 €
61358	Autres	- 2 000 €

615221	Bâtiment public	-20 000 €
61551	Entretien matériel roulant	-140 000 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000 €
6184	Versements à des organismes de formation	- 12 000 €
6228	Divers	7 000 €
6231	Annonces et insertions	4 000 €
62878	Rbst frais à des tiers	-10 000 €
6288	Autres services extérieurs	10 000 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (rappel du vote du budget primitif + DM1 2025 : 4 330 000 €)		-49 000 €
6336	Cotisations CNFPT CDG FPT	1 000 €
64111	Rémunération principale	-50 000 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (rappel du vote du budget primitif + DM1 2025 : 2 827 576 €)		-196 000 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 000 €
6542	Créances éteintes	3 000 €
65568	Autres contributions	-200 000 €
Chapitre 66 : Charges financières (rappel du vote du budget primitif + DM1 2025 : 307 000 €)		0 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 7 000 €
66112	Intérêts – rattachement des ICNE	7 000 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions (semi-budgétaires) (rappel du vote du budget primitif + DM1 2025 : 650 000 €)		350 000 €
6815	Dotations aux provisions pour risques fonctionnement courant	350 000 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement (rappel du vote du budget primitif + DM1 2025 : 4 589 €)		379 000 €
RECETTES en € (rappel du vote du budget primitif +DM1 2025 : 21 919 149 €)		338 000 €
Chapitre 013 : Atténuation des charges (rappel du vote du budget primitif + DM1 2025 : 43 000 €)		110 000 €
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	110 000 €
Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes divers (rappel du vote du budget primitif + DM1 2025 : 2 897 000 €)		30 000 €
70613	Redevance enlèvements déchets industriels	150 000 €
706888	Autres	-180 000 €
7078	Autres marchandises	60 000 €
Chapitre 74 : Dotations et participations (rappel du vote du budget primitif + DM1 2025 : 15 738 000 €)		150 000 €
747888	Autres	150 000 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels (rappel du vote du budget primitif + DM1 2025 : 0 €)		40 000 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	40 000 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (rappel du vote du budget primitif + DM1 2025 : 365 000 €)		8 000 €
777	Rec. Subvention investissement transférée compte de résultat	8 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 100 Centre de tri		
DEPENSES		-100 000 €
2138	Autres constructions	-100 000 €
RECETTES		150 000 €
1318	Autres subventions	150 000 €
ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 102 VALORYS UVED		
DEPENSES		-1 450 000 €
2138	Autres constructions	-1 400 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-50 000 €
RECETTES		- 50 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-50 000 €
ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 103 unité encombrants et assimilés		
DEPENSES		41 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	40 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	1 000 €
RECETTES		1 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	1 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 115 extension réseau de chaleur		
DEPENSES		- 54 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	-50 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 4 000 €
RECETTES		- 4 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 4 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 117 reconversion hall mâchefer et amgts divers vrd		
DEPENSES		- 20 000 €
2138	Autres constructions	-20 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 130 Chaudronnerie industrielle 2025		
DEPENSES		-34 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	-30 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 4 000 €
RECETTES		- 4 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 4 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 150 Travaux de bâtiments et aménagements VRD 2025		
DEPENSES		- 430 000 €
2138	Autres constructions	-400 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-30 000 €
RECETTES		- 30 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-30 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 200 Centres de transfert		
DEPENSES		- 155 000 €
21351	Bâtiments publics	-150 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-5 000 €
RECETTES		- 5 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 5 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 300 VALORYS / divers		
DEPENSES		- 80 000 €
2031	Frais d'études	- 40 000 €
2138	Autres constructions	- 40 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 400 déchets végétaux/filière bois énergie		
DEPENSES		-165 000 €
2138	Autres constructions	-70 000 €

2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	-10 000 €
21828	Autres matériels de transport	-50 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 35 000 €
RECETTES		-35 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-35 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 500 Unité Compostage OM Pleumeur-Bodou		
DEPENSES		-20 000 €
2138	Autres constructions	-20 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 600 Plateforme Plourivo		
DEPENSES		-263 000 €
2128	Autres agencements et aménagements	-250 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-13 000 €
RECETTES		-13 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-13 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
Opération 900 Transport / garage		
DEPENSES		-203 000 €
21828	Autres matériels de transport	- 140 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	-50 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-13 000 €
RECETTES		-13 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-13 000 €

Opération financière		
DEPENSES		-40 000 €
1641	Emprunts en Euros	-40 000 €
RECETTES		233 000 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	233 000 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections		
DEPENSES		8 000 €
13918	Autres subventions d'équipement transf.	8 000 €
RECETTES		379 000 €
021	Virement de la section fonctionnement	379 000 €

Opération non individualisée		
RECETTES		-3 574 000 €
1641	Emprunts en Euros	- 3 574 000 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		- 2 965 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		- 2 965 000 €

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 telle que rapportée, présentée et commentée par le Président.

XI - AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 article 69 relative au vote du budget des Collectivités Territoriales qui autorise ces opérations,

Vu l'instruction codificatrice N°96-078 M14 du 1^{er} août 1996,

Vu l'ordonnance N° 2005 - 1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu la délibération du 26 Mars 2025 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu la délibération du 3 juillet 2025 portant sur la décision modificative n°1,

Vu la délibération du 10 Décembre 2025 portant sur la décision modificative n°2,

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votées sur les exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider

et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Considérant qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement du budget du SMITRED Ouest d'Armor telles que définies ci-dessus et ci-dessous.

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- **DE PRECISER** que cette autorisation s'étend pour les montants suivants sur les différentes opérations de dépenses d'investissement :

BUDGET M 14 EN € HT				
Opérations	Budget Primitif 2025 Nouvelles Propositions	Décision modificative n°1 du 03/07/2025	Décision modificative n°2 du 10/12/2025	Montant maximum (1/4 des crédits ouverts « Budget Primitif et <i>Décisions Modificatives</i>)
100 - CENTRE DE TRI	265 000		- 100 000	41 250
102 - VALORYS : UVED	1 995 000		- 1 450 000	136 250
103 - UNITE ENCOMBRANTS ET ASSIMILES	735 000	158 000	41 000	233 500
115 - EXTENSION RESEAU DE CHALEUR	84 000		- 54 000	7 500
117 - RECONVERSION HALL MACHEFER ET AMGTS DIVERS VRD	50 000		- 20 000	7 500
118 - MISE EN CONFORMITE UVE AP DU 20 SEPTEMBRE 2002	280 000			70 000
119 - UNITE BIODECHETS	3 000			750

129 - CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE 2024	4 000			1 000
130 - CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE 2025	84 000		- 34 000	12 500
150 - TRAVAUX DE BATIMENT ET AMENAGEMENTS VRD 2025	1 260 000	105 000	- 430 000	233 750
200 - CENTRES DE TRANSFERTS	155 000		- 155 000	0
300 - VALORYS/DIVERS	282 000		- 80 000	50 500
400 - DECHETS VEGETAUX/ FILIERE BOIS ENERGIE	1 500 000	-105 000	- 165 000	307 500
500 - UNITE COMPOSTAGE OM PLEUMEUR-BODOU	30 000		- 20 000	2 500
600 - PLATEFORME PLOURIVO	293 000		- 263 000	7 500
900 - TRANSPORT/GARAGE	378 000		- 203 000	43 750

XII - FAITS MAJEURS

Le Président présente les faits majeurs concernant l'année 2024 :

Evolution des gisements

- Baisse générale des tonnages
- Accueil des végétaux d'une trentaine de professionnels à Pleumeur-Bodou et Pluzunet

Réglementaire et contrôles

- Poursuite du suivi en continu dioxines like en cheminée
- Contrôle inopiné DREAL en cheminée

Unité de valorisation énergétique

- Traitement complémentaire du mercure
- Report arrêt décennal en mai 2026, dérogation DREAL
- Sécurité incendie : surveillance fosse par caméras thermiques et inertage TGBT
- Recrutement AMO étude devenir UVE

Centre de tri collecte sélective

- Mise en place du tri en flux développement pour les plastiques
- Recrutement AMO modernisation pour les fibreux et traitement obsolescence matérielle

Evolution des gisements

- Baisse générale des tonnages
- Accueil des végétaux d'une trentaine de professionnels à Pleumeur-Bodou et Pluzunet

Réglementaire et contrôles

- Poursuite du suivi en continu dioxines like en cheminée
- Contrôle inopiné DREAL en cheminée

Unité de valorisation énergétique

- Traitement complémentaire du mercure
- Report arrêt décennal en mai 2026, dérogation DREAL
- Sécurité incendie : surveillance fosse par caméras thermiques et inertage TGBT
- Recrutement AMO étude devenir UVE

Centre de tri collecte sélective

- Mise en place du tri en flux développement pour les plastiques
- Recrutement AMO modernisation pour les fibreux et traitement obsolescence matérielle

Réseau chaleur

- Renouvellement contrat SAS BRICHET
- Fourniture de chaleur additionnelle vers les serres HOUARA et SOUSS
- Fiabilisation et développement chauffage locaux tertiaire, dont le garage poids lourd

Divers site Pluzunet

- Réalisation d'une aire d'accueil végétaux
- Réalisation d'un hangar matériel garage poids lourd
- Installation de la presse à balle dans le hall de mise en balles
- Mise en service d'une bâche de stockage effluents liquides (120 m3)
- **Autres sites**
- Pleumeur-Bodou : Réalisation d'un centre de transfert de boues de STEP
- Plourivo : Études de mise en conformité du traitement des rejets aqueux du site conjointement avec GPA
- Pleumeur-Gautier et Plestin-les-Grèves : Fermeture des centres de transfert

Renouvellement matériel

- Caissons, 1 broyeur végétaux, 2 chargeurs, 1 tracteur routier et remorque FMA et 1 remorque agricole

XIII - ÉVOLUTION DES TONNAGES DES COLLECTIVITÉS

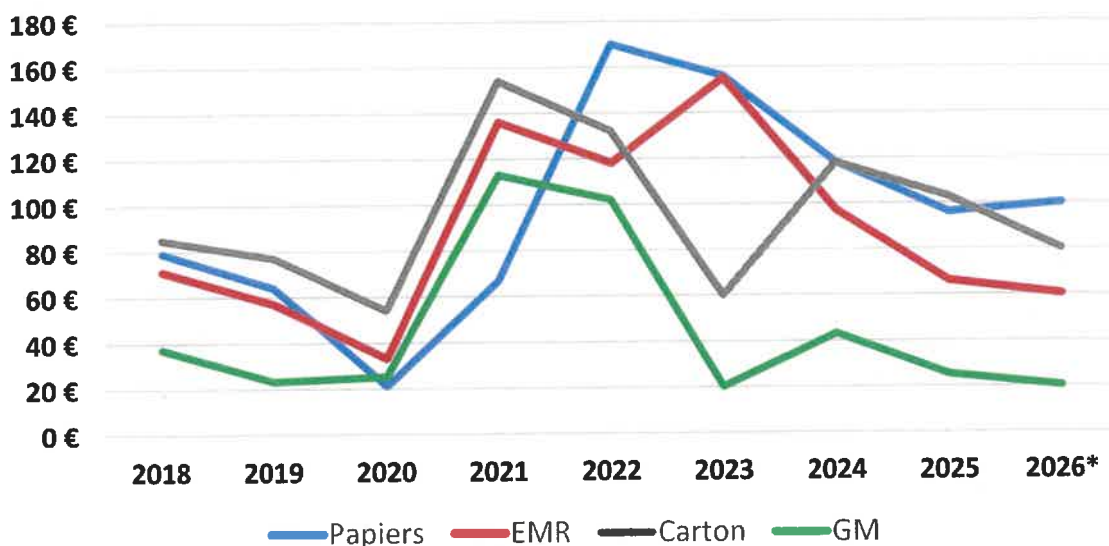
Le Président commente le tableau ci-dessous concernant l'évolution des tonnages entre 2025 et 2024.

	2024	Prév. 2025	Prév. 2026	2025-2026 DIF. %
OMR	35 430	34 590	33 720	- 2,52 %
ENCOMBRANTS	13 082	11 780	11 740	- 0,34 %
BOIS y compris souches	10 121	9 480	9 310	- 1,79 %
VEGETAUX	63 336	53 400	52 000	- 2,62 %
MONOFLUX	11 986	11 500	11 540	+ 0,35 %

XIV - ÉVOLUTION DES PRIX DE REPRISE DES MATÉRIAUX

Le Président commente le tableau ci-dessous concernant l'évolution des prix de reprise des matériaux.

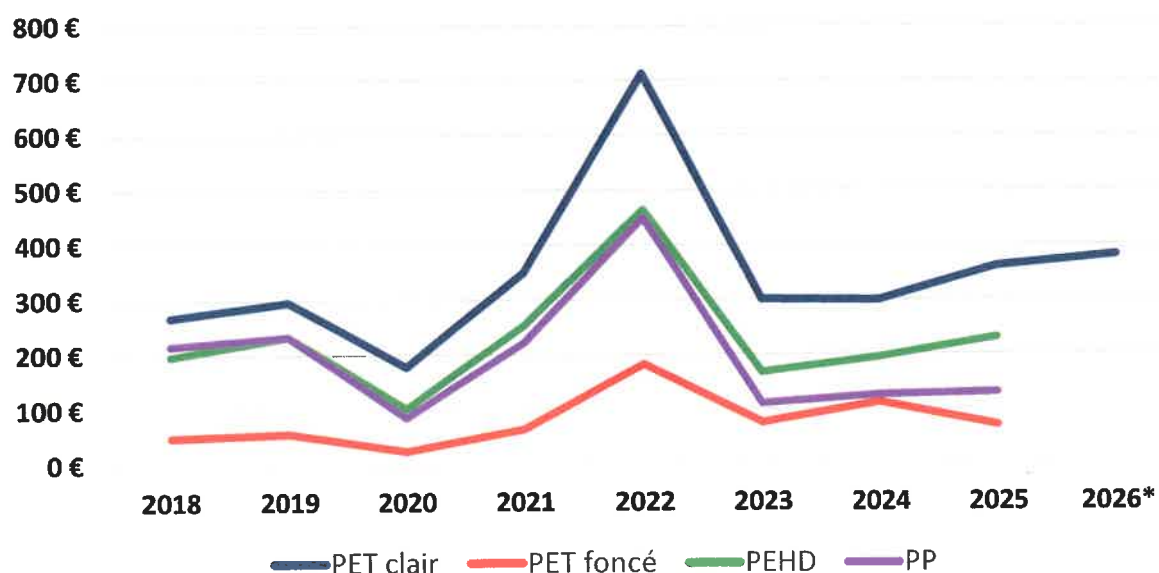
PRIX DE REPRISE FIBREUX EN €/T



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
Papiers	79 €	64 €	21 €	67 €	170 €	156 €	118 €	96 €	100 €
EMR	71 €	57 €	33 €	136 €	118 €	155 €	97 €	66 €	60 €
Carton	85 €	77 €	54 €	154 €	132 €	60 €	118 €	103 €	80 €
GM	37 €	23 €	25 €	113 €	102 €	20 €	43 €	25 €	20 €

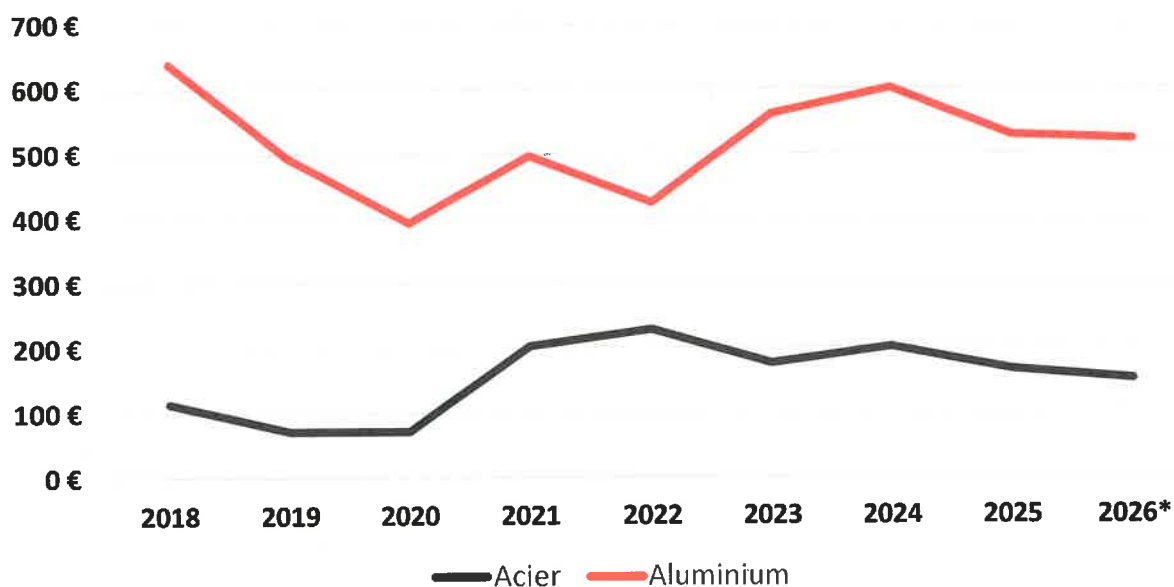
* prévisionnel

PRIX DE REPRISE PLASTIQUES EN €/T



* prévisionnel

PRIX DE REPRISE METAUX EN €/T



* prévisionnel

XV – FISCALITÉ

Le Président présente le projet de loi de finances 2026 :

- TGAP UVE AVEC PERFORMANCE ENERGETIQUE : + 1 €/tonne
- TVA à 5,5 % sur le traitement des déchets (quel que soit le type de valorisation)

Le Président précise qu'il y a une incertitude sur son approbation. Des amendements pourraient avoir des incidences sur les taxes applicables au SMITRED Ouest d'Armor et induirait des ajustements lors d'une prochaine Assemblée Générale

XVI – TARIFS 2026

Le Président rappelle que depuis 2014 une tarification a été mise en place auprès des adhérents. Son recouvrement se décline en 2 parties : une part fixe et une part variable en fonction des tonnages. L'objectif principal est de sécuriser les budgets tant pour le SMITRED que pour les adhérents afin de ne pas subir en cours d'année budgétaire des fluctuations financières trop excessives liées à des variations brutales de tonnage sur des gisements « clés ».

Le montant de la part fixe est délibéré chaque année. Le Président propose que la clé de répartition de la part fixe soit définie pour 2026 par rapport à l'évolution des indicateurs de références entre n et n-1 (un indicateur sur la population productrice de déchets et un indicateur sur le potentiel financier agrégé/population DGF). La part variable demeure liée au tonnage de chaque filière.

Le Président précise également que les tarifs du SMITRED sont assujettis à la TGAP et à la Taxe Locale (TL). Les montants indiqués ci-après sont basés sur le montant de la TGAP et la taxe locale applicables en 2026. La TGAP sera facturée en fonction du taux applicable au SMITRED tel qu'il sera défini dans la loi de finances 2026.

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites.
- **DE FIXER** le montant de la part fixe à 8 341 000 € H.T. pour l'année 2026.
- **D'APPROUVER** les clés de répartition de la part fixe telles que précisées ci-après.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour facturer selon ces tarifs pour l'année 2026 et selon les modalités définies ci-dessus.

COLLECTIVITES ADHERENTES

PART FIXE (déchets ménagers et assimilés, déchets assimilés aux ordures ménagères...)

	REPARTITION	PART FIXE 2026 Montant annuel en € HT
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	36.29 %	3 026 948.90
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	63.32 %	5 281 521.20
ILE DE BREHAT	0.39 %	32 529.90
TOTAUX	100 %	8 341 000.00

La part fixe sera prélevée par débit d'office en 12 mensualités.

La part fixe par filière est répartie comme suit :

<i>Répartition de la part fixe par filière</i>	<i>Montants 2026 € HT</i>
<i>Omr</i>	<i>3 516 000</i>
<i>Encombrants</i>	<i>1 695 000</i>
<i>Collecte sélective</i>	<i>979 000</i>
<i>Traitement des refus de tri</i>	<i>402 000</i>
<i>Végétaux</i>	<i>1 116 000</i>
<i>Bois</i>	<i>633 000</i>
<i>Montant total</i>	<i>8 341 000</i>

COLLECTIVITES ADHERENTES

PART VARIABLE (déchets ménagers et assimilés, déchets assimilés aux ordures ménagères...)

CATEGORIES	TARIFS	TAXES (TGAP+TL)	TARIFS 2026
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ASSIMILEES			
* En 2026, la TGAP sera facturée en fonction du taux de TGAP applicable au SMITRED – formule de calcul (TGAP + TL en vigueur) X 85.17 %			
Transport et traitement	34.09 € HT/t	14.91 €/t*	49 € HT/t
BIODECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SEPARATIVE			
Transport et traitement (non conditionnés ou assimilés 120 litres)	6.10 € HT par levée		
Conditionnés (inférieurs à 5 % de refus)	30.60 € HT/t		
Non conditionnés (sans refus)	18.90 € HT/t		
ENCOMBRANTS - ASSIMILES			
* En 2026, la TGAP sera facturée en fonction du taux de TGAP+TL applicable au SMITRED			
Apport déchèterie - traitement (broyage, incinération)	2.10 € HT/t	17.50 €/t*	19.60 € HT/t
Apport déchèterie - transport	35.00 € HT/t		35.00 € HT/t

Traitement des apports hors déchèteries (Broyage, incinération)	2.10 € HT/t	17.50 €/t*	19.60 € HT/t
CATEGORIES	TARIFS 2026		
BOIS MATIERE			
Transport et traitement	36.00 € HT/t		
Traitement des apports hors déchèteries	26.50 € HT/t		

**COLLECTIVITES ADHERENTES ET STRUCTURES PUBLIQUES DU SMITRED
TRI SELECTIF - MONOFLUX APPORT VOLONTAIRE ET PORTE A PORTE
(Corps plats et corps creux et nouvelles résines en mélange)**

MONOFLUX APPORT VOLONTAIRE PORTE A PORTE	TARIFS 2026
Transport et traitement	13.30 € HT/t
VERRE	
Transport des déchèteries	4.30 € HT/t
Chargement	6.10 € HT/t
CARTONS DECHETERIES (PCNC)	
Transport carton non compacté	25.00 € HT/t
Transport carton compacté	12.40 € HT/t
Mise en balles	12.20 € HT/t
GRANDS FILMS PLASTIQUES ET PSE	TARIF 2026
Traitement	Gratuit

AUTRES PRESTATIONS

VEGETAUX et assimilés	TARIFS 2026
Traitement	11.00 € HT/t
Forfait d'installation (1 forfait installation gratuit par mois ou pas de facturation si prestation d'une journée sur un même site)	204 € HT/par intervention
Végétaux souillés	51 € HT/t
Déchèterie de Pleumeur-Bodou	TARIF 2026
Intervention chargeur	55 € HT/intervention

VENTE DE PRODUITS

CATEGORIES	TARIFS 2026
Compost	Gratuit

Mâchefers	Gratuit départ UVE
------------------	---------------------------

TRANSPORT COMPOST

PRESTATIONS DE TRANSPORT DE COMPOST	
PRESTATIONS REALISEES EN REGIE PAR LES SERVICES DU SMITRED	
Si rotation spécifique pour la livraison de compost dans les déchèteries provenant du traitement des végétaux	86.70 € HT/rotation

AUTRES PRESTATIONS DE TRAITEMENT

CATEGORIES	TARIFS 2026
BOUES DE STEP	
Traitement boues Pluzunet	61.75 € HT/t
Transport de boues	15.00 € HT/t
Transit et chargement Pleumeur-Bodou	10.25 € HT/t
CATEGORIES	TARIFS 2026
ALGUES VERTES (LANNION TREGOR COMMUNAUTE)	
Traitement en casiers en aération pilotée à Pleumeur-Bodou	Part fixe : 9 000 € HT/an Part variable : 50 € HT/t

DIVERS

Location porte char avec chauffeur	500 € HT/jour
Location nacelle articulé avec chauffeur	320 € HT/jour
Traitement de déchets manifestations	240 € HT/t

HORS COLLECTIVITES ADHERENTES

CATEGORIES	TARIFS	TAXES (TGAP+TL)	TARIFS 2026
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ASSIMILEES (INCINERATION)			
⁽¹⁾ La TGAP et la TL 2026 seront facturées en fonction du taux applicable au SMITRED			
Apports extérieurs	142.50 € HT/t	17,50 €/t ⁽¹⁾	160.00 € HT/t
DASRI ⁽²⁾			
Traitement des DASRI (prestation complète : formation dans les établissements, suivi administratif avec les hôpitaux)	510 € HT/t hors TGAP ⁽³⁾		
Traitement des DASRI (Dépôt sur le site de Pluzunet)	460 € HT/t hors TGAP ⁽³⁾		
Collecte des DASRI	410 € HT/t		

Collecte et traitement des DASRI des EHPAD (sous convention)	29 € HT/enlèvement
Transfert et traitement des DASRI non banalisables	1 575 € HT/t réparti comme suit : Collecte : 875 € HT/t Traitement : 700 € HT/t
DASRI en diffus Fourniture et traitement	Fût de 60 l : 40 € HT/l'unité Carton de 50 l : 25 € HT/l'unité
Fournitures de contenants (boîtes à aiguilles, fûts...)	Prix d'achat en € HT + 10 %

⁽²⁾ Concernant les marchés dont le SMITRED Ouest d'Armor est et pourra être attributaire (hôpitaux), le prix facturé sera celui indiqué au marché dès son entrée en vigueur et évoluera en fonction des clauses de révision de prix de celui-ci.

Les tarifs à la tonne ci-dessus pourront être déclinés à la rotation, au km, afin de pouvoir répondre aux consultations.

⁽³⁾ La TGAP applicable au SMITRED Ouest d'Armor peut être ajoutée au tarif de traitement en cas de non exonération pour 2026 pour les DASRI.

CATEGORIES	TARIFS 2026
BIODECHETS TRAITEMENT A L'UCOM DE PLEUMEUR BODOU	
Conditionnés inférieurs à 5 % de refus	90 € HT/t
Conditionnés de 5 % à 30 % de refus	116 € HT/t
Non conditionnés plus de 30 % de refus	180 € HT/t

Traitement des Déchets Industriels Banals (D.I.B. et assimilés) – Traitement sur le site de Pluzunet			
* En 2026, la TGAP sera facturée en fonction du taux de TGAP applicable au SMITRED – (facturation de la TGAP + TL en vigueur)			
	TARIFS	TAXES (TGAP+TL)	TOTAL
Incinération – PCI non assimilable Omr	177.50 € HT/t	17.50 €/t*	195.00 € HT/t
Broyage et incinération	206.50 € HT/t	17.50 €/t*	224.00 € HT/t
Polystyrène	Gratuit		
Grands films plastiques	Gratuit		
Bois Matière mélange	120 € HT/t		
Destruction d’archives (maxi 3 tonnes)	Forfait 500 € HT/passage		
Végétaux souillés	110 € HT/t		
COMPACTEUR MONOBLOC AVEC BASCULEUR DE BACS			
Location	285 € HT/mois		
ROTATION BENNE, COMPACTEUR, VEHICULE HAYON (voir par type de camion VL, PL, SPL)			
Zone A – (- 15 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou)	64 € HT/rotation		

Zone B - (15 à 25 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou)	102 € HT/rotation
Zone C - (+ 25 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou)	118 € HT/rotation
Zone D au-delà de 40 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou	118 € HT + 2.40 € HT/le km supplémentaire /rotation
LOCATION DIVERSES	
Location benne	100 € HT/mois/benne
Location GE	10 € HT/mois/GE

PRESTATIONS

PRESTATIONS DE TRANSPORT REALISEES EN REGIE PAR LE SMITRED (FMA)		
DISTANCES Le nombre de Kms pris en compte est le kilométrage total pour la ou les livraison(s) (kilométrage aller/retour x nombre de tours)	< 25 Kms	4.00 € HT/km
	< 50 Kms	3.60 € HT/km
	< 100 Kms	2.90 € HT/km
	> 100 Kms	2.40 € HT/km
VEGETAUX/BOIS (déplacement minimum pour une journée de travail)		
Broyage		380 € HT/h.
Criblage		380 € HT/h.
VEGETAUX et assimilés (coquilles, ...) avec apport en plateforme		
Broyage et compostage		39 € HT/t
PAPIERS / JOURNAUX		
Transport de bennes recyclables secs		97 € HT/t
COLLECTE SELECTIVE		
Tri collecte sélective (avec soutiens et ventes repreneurs conservés par le SMITRED)		130 € HT/t

VENTE DE PRODUITS

PRODUITS ISSUS DES VEGETAUX (hors collectivités, hors particuliers dans les déchèteries)	
	TARIFS 2026 - Départ plateformes
Broyat frais	GRATUIT
Compost Valor'sol green (algues)	3.00 € HT/m³
Compost Valor'sol 50 (végétaux)	5.70 € HT/m³
Compost Valor'sol 25 (végétaux)	7.50 € HT/m³
Compost Valor'sol brun (Urbain)	2.70 € HT/m³
LIVRAISON DE PRODUITS (composts, supports de culture) – tarifs applicables sur le territoire du SMITRED	
	TARIFS 2026
Livraison (m³) < 15 km	2.40 € HT/ m³
Livraison (m³) < 25 km	3.80 € HT/ m³
Livraison (m³) < 40 km	4.80 € HT/ m³
Livraison (m³) >40 km	5.30 € HT/ m³

DIVERS

Actions de communication (fournitures diverses évènementiels, associations...)	Prix d'achat en € HT + 10 % en cas de non restitution
Location salle de conférence	100 € HT/jour

XVII - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Le Président précise que la présente délibération est le vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 et commente le rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026 remis à l'ensemble des délégués, à savoir les évolutions principales suivantes :

La facturation prévisionnelle 2026, relative au traitement par le SMITRED Ouest d'Armor des déchets ménagers et assimilés aux collectivités adhérentes, sera de l'ordre de 11 731 000 € HT. Pour rappel lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2025, le prévisionnel de facturation pour les déchets ménagers et assimilés aux collectivités adhérentes était de 11 630 000 € HT pour l'année 2025.

La facturation prévisionnelle 2026, relative au traitement des déchets ménagers et assimilés augmente d'environ 1 % par rapport à la facturation prévisionnelle 2025 (Assemblée Générale du 26 mars 2025 : 11 630 000 € HT).

La maîtrise de la facturation prévisionnelle 2026 (par rapport au prévisionnel budgétaire 2025) de l'ordre de 100 000 € a été possible notamment par la diminution des tonnages des collectivités adhérentes.

Concernant la TGAP 2026, sur la base du projet de loi de finances 2026 elle devrait augmenter de 1 €/tonne pour l'unité de valorisation énergétique, à condition que le SMITRED Ouest d'Armor conserve les dégrèvements liés, notamment, aux performances de valorisation énergétique.

Le coût supplémentaire lié à l'augmentation de la TGAP, sur une base de 55 000 tonnes traité est de 55 000 €.

La loi de finances 2026 pourrait avoir des incidences budgétaires pour le SMITRED et pourrait nécessiter le cas échéant une réactualisation des tarifs dans le cas ou des modifications ou amendements seraient pris lors de la promulgation de la loi de finances. Tarifs 2026 : la TGAP appliqué au SMITRED est répercutée dans les tarifs.

Autres faits majeurs :

- Augmentation des cotisations à la CNRACL + 3 points en 2026 (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales). L'augmentation du taux des cotisations retraites des agents titulaires sera de 12 points lissés sur 4 ans, passant de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, pour faire face au déficit de cette caisse de retraite (décret du 30 janvier 2025).

- Arrêt décennal de L'UVE de Pluzunet 6 semaines à compter de mai 2026, une provision a par ailleurs été constituée afin de permettre le traitement externe qui pourrait être à la

charge du SMITRED Ouest d'Armor. Cette provision fera l'objet d'une reprise au budget primitif 2026 pour pallier ce risque.

- Baisse recettes de vente d'électricité d'environ 200 000 €.

En investissement

Les principaux investissements prévisionnels pour 2026 concernent :

INVESTISSEMENTS	MONTANTS € HT
Centre de tri CS	2 880 000
Décennale UVE	2 421 311
Remodelage mâchefer	595 000
Nouvelle filière biodéchets	80 000
Réaménagement site Plourivo	1 635 000
Centre de transfert	174 000
Matériel transport et traitement	328 300
Reseau chaleur	60 000
Divers	115 000

Investissement 2026

8 288 611

Structure et gestion de la dette

Le montant de la dette en capital à fin 2025 est d'environ 13,6 millions d'euros en prenant en compte la contractualisation de deux emprunts de 800 000 € chacun en décembre 2025.

La dette est composée de 25 emprunts : 23 en taux fixe, 1 en taux variable et 1 en taux structuré (pas d'emprunts toxiques).

Le montant de la charge annuelle d'emprunt de la dette actuelle (intérêts et capital) pour 2026 sera en augmentation par rapport à 2025 d'environ 140 000 €.

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE PRENDRE ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2026.
- **DE PRENDRE ACTE** du rapport sur lequel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

XVIII – PROJETS 2026

A la demande du Président, M. Dominique BARDINI, Directeur du SMITRED Ouest d'Armor présente les projets 2026.

UVE

- Requalification chaudière avec rénovation parcours 1&2 et traitement anticorrosion
- Rénovation de bâtiment : dallage, structures de supportage, bardages, éclairage
- Conformité brûleur T2S
- Remodelage ligne mâchefers

Sécurité incendie

- Réalisation accès évacuation toitures
- Externalisation et fiabilisation batteries condensateurs
- Etudes nouvelles prescriptions assurances pour assurabilité

Centre de tri

- Travaux pour améliorer la valorisation des fibreux et traiter l'obsolescence matérielle
- Remplacement presse à balles
- Extension atelier maintenance et vestiaires et douches

Garage poids lourd

- Extension pour installation pont sur vérins
- Réalisation locaux sociaux

Divers site Pluzunet

- Renouvellement broyeur encombrants pendant l'arrêt décennal
- Extension plateforme végétaux et travaux VRD divers
- AMO développement réseau chaleur

Site de Pleumeur-Bodou

- Etude de reconversion du site
- Recrutement d'un architecte pour les réaménagements et reconversions de bâtiments

Site de Plourivo en partenariat avec GPA

- Mise en conformité de la gestion des eaux pluviales
- Aménagements accueil professionnel, nouveau pont bascule extension plateforme

Site de Minihi-Tréguier en partenariat avec LTC

- Aménagements accueil professionnel, nouveau pont bascule
- Reprise dallage centre de transfert

Renouvellements matériels

- 2 camions plateau, un télescopique, caissons, véhicule liaison

IXX – MODIFICATION DES STATUTS DU SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président rappelle que par délibération en date du 03 Juillet 2025, la modification des statuts avait été validée par les membres du Comité Syndical du SMITRED Ouest d'Armor. Cette proposition de modification des statuts avait été soumise à l'approbation des adhérents.

Vu la délibération en date du 21 Octobre 2025, le Conseil Communautaire de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération a validé le projet de modification des statuts.

Vu la délibération en date du 23 Septembre 2025, le Conseil Communautaire de LANNION TRÉGOR Communauté a validé le projet de modification des statuts.

Vu la délibération en date du 08 Octobre 2025, le Conseil Municipal de l'Ile de Bréhat a validé le projet de modification des statuts.

Le Président précise que cette modification des statuts entrera en vigueur au prochain renouvellement de mandat en 2026.

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la modification des statuts du SMITRED Ouest d'Armor tel que défini en annexe.

XX – SENSIBILISATION ET COMMUNICATION 2025

A la demande du Président, Mme Cécile BOETTÉ, présente les différentes animations et visites sur l'année 2025 qui représentent environ 7276 personnes sensibilisées.

Elle rappelle que plus de 4 000 visiteurs ont été accueillis lors des Portes Ouvertes des 14 et 15 juin 2025 avec une forte implication du personnel et un bon retour des visiteurs.

Les Estivales des R' se sont déroulées sur les mois de Juillet et Août dont 5 jours dédiés au Festival des Chants de Marin à Paimpol.

Un concours scolaire 2025-2026 s'est également tenu sur le thème « Fabrique ton éco-mascotte » avec 200 enfants inscrits. Les réalisations des participants ont été exposées au Planétarium de Pleumeur-Bodou. Les participants ont reçu un goûter 0 déchet et une projection d'un film sur les planètes.

Le mercredi 17 décembre 2025, le service communication a organisé un « goûter presque parfait » avec la participation exceptionnelle de Pierre GICQUEL candidat à Objectif Top chef de la saison 2023. Cet atelier avait pour but de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et réduire ainsi le gaspillage alimentaire pendant les fêtes.

Mme Cécile BOETE relate les différentes actions mises en place par le service communication sur l'année 2025 :

Edition

- Création et impression d'un livret pédagogique sur le compostage (maternelles).

Visites thématiques

- 2 visites durant l'été - 1 visite grand public pendant les vacances de la Toussaint - 1 visite spéciale halloween pour les centres de loisirs

Visites spécifiques

- EAG section féminine, IUMM, Famille 0 déchet, Infirmiers.ères hygiénistes, amicale des retraités de Bulat-Pestivien, CMJ Plouguviel, Bénévoles du festival du Chant de marin, Entreprise Théréco, IGAM, IFAS de Paimpol et de Tréguier, Hôpital de Trestel, Club de marche de Trédarzac, Etablissement Huon, Service National Universel, Association Don du sang,

Participation aux animations spécifiques déchets

- Journée sensibilisation pour les agents de :
 - LTC
 - Hôpital de Lannion
 - Hôpital de Guingamp
- Animations Pré-matches EAG : 3 dates dans l'année
- Animation Lannion FC
- Mise à disposition d'un Kit déchets pour plusieurs évènements locaux
 - Festival du chant de marin
 - Color run bégard
 - Trieux tonic blues
 - Festival st loup
 - Rando muco
 - Les Tardives

Partenariat avec les étudiants en médecine

- Sur une année
- Thématique abordée : Le sommeil et performance au travail
 - Sur 2 jours : 6 ateliers proposés aux agents

Communication interne

- Journal interne Valory's Info : 3 journaux édités et diffusés dans l'année
- Nouveaux panneaux d'exposition sur les métiers de Valorys
- Mise à jour du guide des animations et guide des outils de communication
- Tournage d'un reportage pour M6 dans le cadre de l'émission « AU PLUS PRES » du JT de 12h45 avec la participation de Martine Thomas
- Prises de vues sur les animations pour renouveler la banque de photos interne
- Repas du personnel en janvier

XXI - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 35

